

DÉROULEMENT

À LA CATÉGORIE « BE » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

Apprendre à conduire un ensemble de ce type est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur.

Le déroulement de la formation

Si la dernière catégorie de permis que vous avez passée a plus de 5 ans, il vous faudra repasser l'ETG, « l'épreuve théorique générale » = le code de la route.

Lorsque vos connaissances du code de la route seront suffisantes, vous pourrez être présenté à l'épreuve théorique générale.

Nous vous inscrivons à l'examen et vous donnons la convocation officielle, ou vous vous inscrivez en candidat libre.

Vous devrez ensuite vous rendre seul sur le centre d'examen choisi avec votre carte d'identité et votre convocation (lieu d'examen proche des agences : FRANS, VILLEFRANCHE SUR SAONE, MACON, LYON ...Mais nous pouvons vous inscrire partout en France)

Il faudra faire moins de 5 fautes à l'épreuve présentée en QCM de 40 questions (questionnaire à choix multiples)

Une fois le code validé, vous pourrez passer les épreuves pratiques, en commençant par le plateau.

Pour réussir le plateau, il vous faudra avoir une note minimum de 19/23 ;

Pour obtenir la circulation, il faut atteindre un minimum de 17/28.

Pour atteindre le niveau examen, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'un véhicule affecté au transport de marchandises.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra vous sélectionner afin de vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Nous vous proposerons une date d'examen prévisionnelle (car les dates officielles ne sont pas connus à l'avance) et un centre d'examen (Saint-Priest, Bourg foirail ou Mâcon)

Vous recevrez votre convocation officielle du site de l'Etat « RDV permis » avec date et heure de l'examen.

Nous vous enverrons ensuite la convocation de l'auto-école avec un rappel des documents obligatoires à présenter le jour J (carte d'identité, livret de conduite et permis B).

Le formateur vous rejoindra sur place directement à l'heure de convocation puis vous accompagnera durant votre passage pratique à l'examen. Il sera présent sur la piste remorque, lors de votre passage plateau puis

sera assis à l'arrière du véhicule pour évaluer votre prestation tandis que l'expert vous évaluera de son côté.

Une fois l'épreuve terminée, il faudra aller sur votre compte personnel de « RDV permis » pour télécharger votre certificat d'examen provisoire. Le délai peut varier de 24 à 48 heures.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie BE comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et des savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routière, chargement et déchargement, mécanique et vérifications du véhicule, manœuvres, dételage et attelage.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer les aptitudes que vous avez acquises pour procéder aux vérifications et contrôles avant le départ du véhicule et le niveau des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ; – dépasser et croiser des véhicules ; – quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.